

# REGLEMENT PARTICULIER 2025 / 2026

DFU15-7 (Féminin - U15)

Minimes Filles

## **ART.1**



Le Comité Départemental " **DISTRICT TERRIEN** " organise pour la saison 2025 / 2026, un championnat « DFU15-7 (Féminin - U15) » appelé :

DFU15-7 en 3 niveaux TD4, TD5, TD6

Les clubs doivent être en règle avec l'article 1 des règlements départementaux, régulièrement qualifiés pour la saison en cours et avoir vu leur candidature retenue par la Commission Sportive du **DISTRICT TERRIEN**.

Les matchs se joueront en 4 x 8 minutes.

**Prolongation de 5 minutes en cas d'égalité autant de fois que nécessaire**

Intervalles : 2 min entre le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> QT et entre le 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> QT  
Mi-temps de 10 min entre le 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> QT.

## **ART.2**

L'horaire officiel des rencontres est fixé au **SAMEDI 18H30** sauf horaire indiqué.

## **ART.3**

### **1<sup>ère</sup> PHASE**

**La 1<sup>ère</sup> phase du championnat se déroule en match aller-retour du  
08 novembre 2025 au 14 décembre 2025 avec :**

#### **DFU15-7-P2 TD4 : 3 poules de 4 équipes**

- a) 3 équipes qui descendent du brassage départemental.
- b) Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> du brassage **DFU15-7 TD4** des poules A et B.
- c) Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> du brassage **DFU15-7 TD5** poule A.
- d) Les équipes classées 1<sup>ère</sup> des poules B et C et le 2<sup>ème</sup> de la poule B du brassage **DFU15-7 TD6**.

#### **DFU15-7-P2 TD5 : 4 poules de 4 équipes**

- a) L'équipe classée 4<sup>ème</sup> de la poule B et l'équipe classée 5<sup>ème</sup> de la poule A du brassage **DFU15-7 TD4**.
- b) Les équipes classées 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> de la poule A du brassage **DFU15-7 TD5**.
- c) Les 10 équipes restantes des poules A, B et C du brassage **DFU15-7 TD6** + 1 nouvel engagement

#### ART. 4

#### 2<sup>ème</sup> PHASE

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> du championnat DFU15-7-2 **TD4** des poules A, B et C accèdent au championnat départemental.

La 2<sup>ème</sup> phase du championnat se déroule en match aller-retour du 10 janvier 2026 au 23 mai 2026 avec :

#### **DFU15-7-P3 **TD4** : 2 poules de 6 équipes**

- a) Les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> des poules A, B et C du championnat **DFU15-7-P2 TD4**.
- b) Les équipes classées 1<sup>ère</sup> des poules A à D du championnat **DFU15-7-P2 TD5**.
- c) Les 2 descentes sûres du département (2 poules uniquement Terrien) et les éventuelles autres descentes du département.

#### **DFU15-7-P3 **TD5** : 1 poule de 8 équipes**

- a) Les équipes classées 4<sup>ème</sup> des poules A, B et C de **DFU15-7-P2 TD4**.
- b) Les équipes classées 2<sup>ème</sup> restante et le meilleur 3<sup>ème</sup> (au quotient FIBA) des poules A à D de **DFU15-7-P2 TD5**.

#### **DFU15-7-P3 **TD6** : 1 poule de 8 équipes**

- a) Les équipes classées 3<sup>ème</sup> restantes des poules A à D de **DFU15-7-P2 TD5**.
- b) Les équipes classées 4<sup>ème</sup> des poules A à D de **DFU15-7-P2 TD5**.

**ATTENTION : il est prévu 6 descentes du département, ce règlement sera ajusté en fonction des équipes du Terrien que l'on récupèrera ou pas. Cela signifierait que les 2<sup>ème</sup> concernés par la montée ne monteraient peut-être pas.**

#### ART. 5

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au :  
**14/15 février 2026**

#### ART. 6

#### PHASE FINALE

Les phases finales auront lieu comme suit :

#### **DFU15-7-P4 **TD4****

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules A et B du championnat **DFU15-7-P3 TD4** participeront à des rencontres pour le **TITRE TD4 MINIMES FEMININS** comme suit :

|           |        |                                             |                                             |
|-----------|--------|---------------------------------------------|---------------------------------------------|
| ½ finales | Aller  | 2 <sup>ème</sup> B contre 1 <sup>er</sup> A | 2 <sup>ème</sup> A contre 1 <sup>er</sup> B |
|           | Retour | 1 <sup>er</sup> A contre 2 <sup>ème</sup> B | 1 <sup>er</sup> B contre 2 <sup>ème</sup> A |

#### **DFU15-7-P4 **TD5** et DFU15-7-P4 **TD6****

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place de la poule A du championnat **DFU15-7-P3 TD5** et **DFU15-7-P3 TD6** participeront à des rencontres pour les **TITRES TD5 et TD6 MINIMES FEMININS** comme suit :

|           |        |                                         |                                          |
|-----------|--------|-----------------------------------------|------------------------------------------|
| ½ finales | Aller  | 4 <sup>ème</sup> contre 1 <sup>er</sup> | 3 <sup>ème</sup> contre 2 <sup>ème</sup> |
|           | Retour | 1 <sup>er</sup> contre 4 <sup>ème</sup> | 2 <sup>ème</sup> contre 3 <sup>ème</sup> |

Les ½ finales aller auront lieu les 09 mai et 10 mai 2026

Les ½ finales retour auront lieu les 23 et 24 mai 2026

Les équipes classées de la 4<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> place et les 3<sup>ème</sup> non qualifiés (en TD4, TD5 et TD6) pour les phases finales disputeront des matchs de classement (sur engagement) les week-ends du 02/03 mai 2026, 09/10 mai 2026 et 23/24 mai 2026.

## **ART. 7**

### **CONDITIONS DE QUALIFICATIONS**

Pour les rencontres en aller-retour :

Une équipe est vainqueur d'une ½ finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.  
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74  
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation  
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

## **ART. 8**

### **FINALE TITRE**

**La FINALE aura lieu le 20 ou 21 juin 2026 (aucune dérogation possible)**

Le vainqueur DFU15 TD4 recevra lors de la finale le trophée **ALAIN CATTELLE**.

Le vainqueur DFU15 TD5 recevra lors de la finale le trophée **GILBERT MAILLARD**.

Le vainqueur DFU15 TD6 recevra lors de la finale le trophée **NADINE MOREAU**.

## **ART. 9**

### **PARTICIPATION AUX PHASES FINALES**

a) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de la 2<sup>ème</sup> phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »\* sur la 2<sup>e</sup> phase du championnat.

b) Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée au cours de la 2<sup>ème</sup> phase du championnat, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »\* à partir de sa date de qualification.

\* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 10 rencontres jouées, cela équivaut à 6 rencontres jouées.

Pour une saison avec 8 rencontres jouées, cela équivaut à 5 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Sportive District Terrien calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée au cours de la 2<sup>e</sup> phase doit avoir jouée pour participer aux phases finales.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux poussines surclassées et aux mini-poussines surclassées.

Exemples :

- une minime surclassée qui aurait joué au moins une rencontre en U18, ne pourrait participer aux phases finales DFU15-7 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.
- une benjamine surclassée qui aurait participé à au moins une rencontre U15 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DFU15-7 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive District Terrien.